

~~ CPD n°8 ~~

Date : Mercredi 11 Juin 2025

RDV : 13h45 (encadrement)
14h15 (joueurs)

Lieu : NEVERS (Stade de la Baratte)

Responsable : Sébastien LEMERCIER

Encadrement : Anthony ARCHAMBAULT, Alexis AUDEBERT et Enzo BLOCH

Début : 14h30 - **Fin** : 16h30

Convocations : 20 joueurs (dont 3 GB)

	CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1	AFGP 58	LEDRAPIER	YANIS	20/01/2013
2	AFGP 58	THOMAS	NOLAN	11/01/2013
3	AS GUERIGNY-URZY	HUBERT	PAUL	29/01/2013
4	ASA VAUZELLES	ALLUCHON	SASHA	06/01/2013
5	ASA VAUZELLES	BOISSON	SACHA	09/08/2013
6	ASA VAUZELLES	GAUTHIER	NYLAN	09/01/2013
7	FC DECIZE	DUPIN	LEO	26/01/2013
8	FC DECIZE	LIORÉ	NOLAN	03/01/2013
9	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BALDE	MALIGUE	25/04/2013
10	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BERRAHMANE	ILYES	09/06/2013
11	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DE JESUS	NOAH	27/04/2013
12	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DOTHE	HAMILTON	13/06/2013
13	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	KOC	EDEM	06/04/2013
14	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	MANUEL TXISSOLA	SAMUEL	20/03/2013
15	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
16	UCS COSNE	EL HOUSSENI	MOHAMED	09/02/2013
17	UCS COSNE	MILLOT	MACEO	25/12/2013
18	UCS COSNE	TEL	VALENTIN	11/10/2013
19	UCS COSNE	THERVILLE	TIAGO	30/07/2013
20	US LA CHARITE	DENEUVE	GASTON	17/09/2013

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs. En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).